

# **REPUBLIQUE DU BENIN**

**AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE**

**AVIS D'APPEL PUBLICS A MANIFESTATION  
D'INTERET**

**N°002/ARCEP/PRMP/SPRMP/2015**

**RELATIF A LA  
SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE LA «REALISATION  
D'UNE ETUDE PORTANT SUR LA MIGRATION DU PLAN  
D'ADRESSAGE IPV4 VERS IPV6 EN REPUBLIQUE DU  
BENIN»**

**Source de financement: Budget de l'ARCEP-BENIN**

**GESTION:2015**

**JANVIER 2015**

# **Avis d'appel public à manifestation d'intérêt**

Pour la réalisation d'une étude portant sur la migration du plan d'adressage ipv4 vers ipv6 en République du Bénin

**AMI N°002/ARCEP/PRMP/SPRMP/2015**

**Date : 28 JANVIER 2015**

## Intitulé sommaire des Prestations

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés.
2. Le succès rapide d'Internet et l'accélération de la consommation d'adresses IP, conduisent à une pénurie progressive d'adresse IP. La version 4 du protocole IP connaît aujourd'hui une pénurie des ressources d'adressage et limite également les opportunités en termes de services. De plus, IPv4, au-delà de la pénurie des ressources d'adressage, n'a pas été prévu pour gérer de façon native, certaines contraintes liées à l'usage d'Internet si bien que l'IETF a mis en place un nouveau protocole d'Internet IPv6, qui a été conçu pour apporter à l'Internet les moyens de son développement en termes de capacité d'adressage, mais également pour prendre en compte l'ensemble des besoins nouveaux en matière de communications, mobilité des acteurs, sécurité et qualité des transferts, facilité d'emploi, indépendance des moyens de transmission et des types de terminaux utilisés. La migration vers la nouvelle version du protocole Internet l'IPv6 fait de nos jours, l'objet d'une grande préoccupation des pays du monde
3. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) a inscrit dans son Budget Exercice 2015 des ressources et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la réalisation d'une étude portant sur la migration du plan d'adressage ipv4 vers ipv6 en République du Bénin.
4. Les prestations à réaliser sont les suivantes :
  - faire le diagnostic de l'existant par un état des lieux des réseaux IP des opérateurs et fournisseurs de services ;
  - élaborer le document de la stratégie de migration de IPv4 vers IPv6 qui contiendra une nouvelle solution de registre DNS sous IPv6, la migration des réseaux des opérateurs vers les réseaux de nouvelle génération IP (NGN IP) et la sécurité des systèmes d'information du DNS (DNSEC) et des points d'échanges ;
  - proposer à tous les acteurs à tous les niveaux, un plan de communication ou de sensibilisation adapté au contexte évolutif des réseaux IP ;

- élaborer un document de revue des questions économiques et juridiques associés à la transition. Ce document devra préciser les évolutions qui doivent être opérées le cas échéant afin d'adapter la migration vers IPv6 à un contexte approprié ;
  - proposer un plan de formation à l'endroit des sociétés et administrations publiques pour la formation de leurs personnels sur la migration vers IPv6. Ce plan sous forme de document de formations détaillées servira de guide de formations et sera organisé de façon chronologique afin de permettre aux informaticiens d'accéder à des formations sanctionnées par des certifications sur les réseaux IPv6.
  - présenter dans une approche pédagogique, sous forme de document, les impacts de cette transition sur les marchés des réseaux et services de télécommunications utilisant le protocole IP ;
  - identifier les différents organes (comités administratif et technique) de suivi du processus de transition d'IPv4 vers IPv6 ;
  - proposer des projets de textes réglementaires propices au développement des nouveaux services basés sur cette version IPv6 ;
5. Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tout cabinet national ou international de consultants possédant des compétences avérées dans les domaines à aborder par l'étude. Les cabinets de consultants intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :
- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du cabinet et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'appel d'offres s'il est présélectionné ;
  - une note de présentation du cabinet ;
  - une note indiquant les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre (liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives, les curricula vitae des consultants, etc.) ;
6. Le cabinet devra présenter une liste de références similaires à la mission objet du présent avis.

Les références exigées doivent être accompagnées d'au moins un (01) certificat ou une (01) attestation de bonne fin d'exécution.

La mission sera confiée à un cabinet ayant une expertise avérée dans le domaine de la planification et la mise en œuvre de la migration de l'IPv4 vers IPv6.

Le cabinet doit réunir les ressources humaines minimales ayant une expertise confirmée au minimum dans les domaines ci-après :

- *Chef de mission (Responsable de projet)*

Profil : Diplôme Ingénieur en Télécommunications ou en Informatique (BAC + 5 minimum) ou équivalent ; au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la conduite et la mise œuvre de projets dans le domaine de la technologie de l'information et notamment la migration IPv4 vers IPv6 ; Avoir réalisé au moins une mission similaire ;

- *Un Ingénieur en architecture réseaux et télécoms*

Profil : Diplôme d'Ingénieur en Télécommunications (BAC + 5 minimum) ou

équivalent ; au moins huit (08) ans d'expériences dans la planification et la mise en œuvre de projets télécom, avoir une excellente connaissance de la migration IPv4 vers IPv6, de l'implémentation des systèmes de sécurité réseaux IPv6 et des politiques de sécurité ;

- *Un Ingénieur en sécurité réseaux et télécoms*

Profil : Diplôme d'Ingénieur en Télécommunications (BAC + 5 minimum) ou équivalent ; au moins huit (08) ans d'expériences dans la sécurisation des réseaux, avoir une bonne connaissance de l'IPv6, de la mise en place et de la gestion des politiques de sécurité ;

7. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
8. Une liste des trois (03) premiers candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'ARCEP-BENIN ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) »
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures à l'adresse ci-dessous :

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN)

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARCEP-BENIN sis à MAERSK HOUSE Immeuble KOUGBLENOU, 1er étage.

01 BP 2034 Cotonou BENIN

Tél : +229 21 31 01 65

Fax : +229 21 31 00 67

10. Les candidats doivent présenter leurs manifestations d'intérêt rédigées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies dans une enveloppe fermée portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERET RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR LA MIGRATION DU PLAN** »

**D'ADRESSAGE IPV4 VERS IPV6 EN REPUBLIQUE DU BENIN »A  
N'OUVRIR QU'EN SEANCE.**

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **16 mars 2015 à 15 heures précises**. L'ouverture des plis aura lieu le même jour en séance publique dans la salle de conférence de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui désirent y participer.

Cotonou, le

La Personne Responsable  
des Marchés Publics,

**Marcellin ILOUGBADE**